



CHARTRE BELGE POUR UNE CHASSE RESPECTUEUSE

Nous chassons par passion pour l'art cynégétique mais, comme chasseresses et chasseurs, nous remplissons une tâche d'intérêt public et fournissons une précieuse contribution pour la flore et la faune de notre pays en assumant un rôle unique de sentinelle de l'état sanitaire de la faune sauvage.

Lorsque nous chassons, nous nous engageons à respecter les prescriptions légales et les recommandations suivantes :

Pour l'environnement et la faune sauvage.

- Je contribue à l'amélioration de la capacité d'accueil des habitats pour la faune sauvage.
- Je veille à l'équilibre forêt, gibier, plaine.
- Avant de tirer, j'observe et identifie l'animal en détail et ne tire que lorsque je suis sûr(e) de mon fait.
- Je m'applique à éviter la souffrance des animaux.
- Je m'entraîne régulièrement afin de garantir ma précision au tir (simulateur, formation, arme et optique adaptées, distances de tir adaptées).
- J'organise la recherche de tout gibier blessé dans les plus brefs délais à l'aide d'un chien dûment formé.
- Dans la mesure du possible, je valorise moi-même ou fais valoriser par des tiers le gibier que je tire.
- Je prône la qualité plutôt que la quantité.
- Je respecte le gibier tué: sans triomphalisme, y compris sur les réseaux sociaux, sans indifférence non plus.
- Si je peux réintroduire du petit gibier en Wallonie, je veille à le faire avec des souches saines et en harmonie avec la capacité d'accueil de mon territoire.

- Je m'interdis le nourrissage excessif et la concentration artificielle de densités de gibiers en déséquilibre avec le milieu.
- Je régule les individus des espèces non indigènes envahissantes.
- Je réponds aux demandes des agriculteurs et des forestiers de régulation de certaines espèces surdensitaires.
- Je limite autant que faire se peut l'empreinte écologique de mon exercice de la chasse.

Vis-à-vis du grand public.

- Je fais de la sécurité ma priorité en tout temps (tir fichant, angle de 30°, visibilité) et j'aménage mon territoire pour optimiser la sécurité du tir.
- Je ne chasse qu'en pleine possession de tous mes moyens.
- J'informe clairement des dates et lieux de chasse sur mon territoire.
- Je me comporte comme ce que j'attends des autres utilisateurs de la nature: de façon respectueuse, franche et responsable.
- J'explique et partage ma passion aux personnes intéressées.
- Je réponds avec courtoisie aux non-chasseurs, y compris à ceux qui auraient enfreint une interdiction de circuler.

- Je n'encombre pas une voirie ou une zone publique avec mon véhicule ou avec un regroupement de chasseurs.
- Dans la mesure du possible, je veille à placer les postes de battue ou d'affût à l'écart des routes et j'évite de tirer vers une route.
- Je ne laisse pas d'animaux morts ni de viscères non enterrés dans la nature.
- Je ne stationne pas mon véhicule sur des accotements privés.

Envers les autres chasseurs et les maîtres-chiens.

- Je veille à gérer les espèces chassables en harmonie avec mes voisins car la faune sauvage est un patrimoine commun.
- Je veille à la sécurité des chiens lors de la chasse et à leur bien-être tout au long de l'année.
- Je m'informe régulièrement et je transmets mes connaissances et mes expériences aux autres chasseurs et, en particulier, aux jeunes générations.
- J'évite de porter des jugements sur les méthodes de chasse ou les autres actes cynégétiques légitimes de chasseurs, archers, fauconniers, gardes, traqueurs et maîtres-chiens.

